

Structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural Grille d'appréciation des projets sollicitant un financement FEADER-LEADER

Appel A Projets 2019

« Restauration des Patrimoines sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes »

Thématique prioritaire : Itinérance et Découvertes

Période de consultation : ouvert en continu

	PRINCIPES DE SÉLECTION	CRITÈRES DE SÉLECTION	POINTS	ELEMENTS D'APPRECIATION
Principes relatifs à l'approche LEADER	Partenariat public privé et mise en réseau dans l'élaboration et la réalisation du projet (opération)	Le projet repose sur une démarche partenariale	1	
		Le projet permet la création de nouveaux partenariats et associe la société civile durant son élaboration	3	
		La vie du projet s'appuie sur un partenariat durable	5	
	Inscription - contribution dans une autre stratégie Locale de développement et/ou un autre plan d'action	Le projet s'inscrit uniquement dans la stratégie du GAL	3	
		Le projet s'inscrit dans plusieurs stratégies dont celle du GAL	5	
	Action multisectorielle: différentes vocations et incidences du projet sur le territoire: social, économique, alimentaire....	Le projet répond à une seule vocation, un seul objectif	3	
		Le projet repose sur une approche transversale, contribue à plusieurs objectifs	5	
	Innovation et capitalisation: opération nouvelle sur le territoire (opération pilote, réponse à un service manquant, NTIC...) et formalisation des méthodes et démarches de mise en œuvre	Le projet contribue à la création d'un usage/service nouveau pour le territoire	1	
		Le projet apporte une innovation pour le territoire (méthode, support, acteurs...)	3	
		Le projet présente un caractère expérimental/pilote transférable et/ou une valorisation de la démarche	5	
	Respect principes LEADER		/20	
Principes transversaux relatifs à la stratégie locale de développement du GAL de Garrigues en Costières: contribuer à l'équilibre urbain-rural	Lisibilité et appropriation par la population	Le projet permet le développement de la connaissance du territoire	3	
		Le projet propose des outils de diffusion et de transmission de la connaissance du territoire	5	
	Mutualisation des usages (équipements, outils et services)	Le projet répond à un seul usage	3	
		Le projet répond à plusieurs usages	5	
	Mixité et rencontre des populations (urbain-rural, ingénérational, diversité sociale...)	Le projet s'adresse à un seul public	1	
		Le projet s'adresse à un public varié	3	
		Le projet permet la rencontre entre populations urbaines et rurales	5	
	Rayonnement / envergure du projet sur le territoire du GAL et en dehors	Le projet est de portée communale	3	
Le projet est de portée supra communale		5		

	PRINCIPES DE SELECTION	CRITÈRES DE SELECTION	POINTS	ELEMENTS D'APPRECIATION
Principes relatifs aux projets relevant de l'AAP Restauration des patrimoines Sur le Pays Garrigues et Costières de Nîmes	Intérêt du projet de restauration envisagé	La restauration préserve uniquement l'élément patrimonial en le révélant au public	1	
		La restauration de l'élément patrimonial apporte de l'intérêt à l'itinéraire concerné	3	
		Le projet de restauration contribue à l'animation locale.	5	
	Méthode de restauration employée	La méthode s'appuie sur un diagnostic préalable établi ou validé par un professionnel	1	
		La méthode respecte les matériaux, techniques et aspects d'origine.	3	
		La méthode respecte les matériaux, techniques et aspects d'origine et justifie d'une démarche éco environnementale.	5	
	Communication et transmission	Le projet comporte la création d'un outil de communication/médiation sur l'élément restauré et fait le lien avec l'itinéraire à proximité	1	
		Le projet comporte la création d'un outil d'interprétation <i>in situ</i> à propos de l'élément restauré et fait le lien avec l'itinéraire à proximité.	3	
		Le projet comporte la mise en place d'une ou plusieurs animations de médiation de l'élément restauré et fait le lien avec l'itinéraire à proximité.	5	
	Contribution au développement d'un écotourisme de proximité	Le projet contribue à l'enrichissement de l'offre de découverte du territoire (prestation)	3	
		Le projet participe à la structuration du tourisme d'itinérance sur le territoire (prestation + communication + rayonnement)	5	
		Adéquation Principes AAP Restauration des Patrimoines		/20

NOTE TOTALE

/20

Note minimale pour sélectionner un projet : 14/20